

PRÉFET DE LA MEUSE

## Le document unique d'évaluation des risques

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Meuse (DSDEN)

### 1 / LE CONTEXTE EVENTUEL :

- Politique publique

- 

### 2 / PRESENTATION DU DISPOSITIF:

- Informations essentielles :

En sa qualité de gestionnaire de l'école, le maire est responsable de la mise en sécurité des bâtiments. Dans le cadre de ses pouvoirs de police, il doit assurer également la sécurité aux abords de l'école.

- Procédures / étapes à suivre :

Le maire doit faire procéder aux vérifications techniques des locaux (électricité, incendie, gaz, chaudière, amiante...) selon la périodicité prévue. Le résultat des vérifications est à transmettre au directeur d'école pour insertion dans le document unique d'évaluation des risques.

Une visite des bâtiments en présence du directeur d'école est préconisée.

- Rôle du Maire :

S'assurer de la mise en sécurité des bâtiments et des abords de l'école ;  
Mettre à disposition du directeur d'école les documents de vérification ;  
Apporter son aide au directeur d'école dans le cadre de la rédaction du document unique d'évaluation des risques (co-visite des installations).

- Partenariats éventuels avec l'Etat :

Directeur d'école ;  
Inspecteur de l'Education Nationale chargé de circonscription ;

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg BP 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49

[site internet : www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr)

mel : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

### **3 / INFORMATIONS UTILES :**

- Références réglementaires ou documentaires

Code du Travail article R.4121-1

Code de la construction

Arrêté du 19 juin 1990 : risque incendie

Guide technique et fiches pour la rédaction du document unique (documents académiques)

- Contacts au sein des services de l'Etat

Assistant de prévention dans les circonscriptions ;

Inspecteur de l'Education Nationale chargé de circonscription ;

Conseiller de prévention départemental : Mr Doguet Franck 0.29.76.78.97